



COMMUNE DE BAGNOLS

Procès-verbal de la séance du conseil municipal

25 mars 2021

Date de convocation et d'affichage : 20 mars 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 15

Président : Jean-François FADY, maire

Secrétaire de séance élue : Marine FLORIMOND

Membres présents à la séance : 13

Maire : Jean-François FADY

Adjointes et adjoints : Laurent GAY, Audrey BARON-GUTTY, Thierry TRONCY, Anne LEROUX

Conseillères municipales et conseillers municipaux : Agnès FELLER, Marine FLORIMOND, Catherine FORTUNE, Julien GUTTY, Rodolphe LEBRAVE, Patrick LEGRAIN, Joëlle PERRELLE, Éloïse VILLEMAGNE-GUILLARD

Membres absents excusés : 2

Bastien CARRON a donné pouvoir à Patrick LEGRAIN

Richard BÉGHIN a donné pouvoir à Patrick LEGRAIN

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-cinq mars, à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la Commune de BAGNOLS, sous la Présidence de Monsieur Jean-François FADY, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h10.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Marine FLORIMOND est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV et du CR du conseil municipal du 25 février 2021
- Approbation du compte de gestion 2020
- Approbation du compte administratif 2020
- Affectation du résultat 2020
- Vote du budget prévisionnel 2021
- Fiscalisation du SYDER
- Vote des taux d'imposition

APPROBATION DU PROCES-VERBAL ET DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le procès-verbal et le compte-rendu ont été transmis par e-mail à l'ensemble du conseil municipal.

Aucune remarque n'a été formulée. Ils sont adoptés.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Délibération N°20210325-01

OBJET : approbation du compte de gestion 2020

Le compte de gestion s'éleve :

- En fonctionnement :
 - o Dépenses : 559 309,74 €
 - o Recettes : 592 101,96 €
- En investissement :
 - o Dépenses : 136 135,73 €
 - o Recettes : 120 086,89 €

Vote,
14 voix pour,
1 personne ne prend pas part au vote.
La délibération est adoptée.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Délibération N°20210325-02

OBJET : approbation du compte administratif 2020

Le compte administratif s'éleve :

- En fonctionnement :
 - o Dépenses : 559 309,74 €
 - o Recettes : 592 101,96 €
- En investissement :
 - o Dépenses : 136 135,73 €
 - o Recettes : 120 086,89 €

Vote,
14 voix pour,
1 personne ne prend pas part au vote.
La délibération est adoptée.

AFFECTATION DU RESULTAT

Délibération N°20210325-03

OBJET : Affectation du résultat

L'affectation du résultat est votée comme suit :

56 103,49 € seront affectés au compte 1068 de la section d'investissement,

141 841,04 € seront affectés au compte 002 de la section de fonctionnement.

Vote,
Unanimité,
La délibération est adoptée.

BUDGET PRIMITIF 2021

Délibération N°20210325-04

OBJET : Budget primitif 2021

	RECETTES	DEPENSES
SECTION FONCTIONNEMENT	709 389,04 €	674 885,01 €
SECTION INVESTISSEMENT	343 306,34 €	341 306,34 €
TOTAL BUDGET PRIMITIF	1 052 695,38 €	1 016 191,35 €

Vote,

**1 abstention,
14 voix pour,
La délibération est adoptée.**

FISCALISATION DU SYDER

Délibération N°20210325-05

OBJET : Fiscalisation du SYDER

Le SYDER, qui a, pour Bagnols, la compétence de l'éclairage public, est financé par les cotisations des communes via la fiscalisation.

La proposition est de continuer une fiscalisation à 100%.

**Vote,
Unanimité,
La délibération est adoptée.**

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Délibération N°20210325-06

OBJET : vote des taux d'imposition

Pour rappel, taux en 2020 :

Taxe d'habitation : 14,94%

Taxe du foncier bâti : 17,05%

Taxe du foncier non-bâti : 25,89%

La proposition est l'augmentation des taux de 0,5% en 2021, afin de suivre l'inflation. Pour rappel, les taux n'ont subi aucune évolution depuis 2016.

La taxe d'habitation est supprimée progressivement depuis 2020 jusqu'en 2023 sur l'habitation principale. La part départementale est transférée aux communes.

Taxe du foncier bâti 2021 : 17,55% (part communale) + 17,03% (part départementale)

Taxe du foncier non-bâti 2021 : 26,40%

**Vote,
Unanimité,
La délibération est adoptée.**

INFORMATIONS DIVERSES

Présentation effectuée par Thierry TRONCY : le SYDER met en place un plan de relance avec une aide pour la transition écologique (passage aux LED pour l'éclairage public par exemple).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.

La secrétaire de séance,

Marine FLORIMOND



Le Maire,

Jean-François FADY

